

15-03-09 PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, le lundi 9 mars 2015, à 19 h 30, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA
Marie-Claude Hamel
Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire
Lise Lévesque
Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président
Raynald Caissy
Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire
Michel Pineault
Alain Rioux
Mario Ross
André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale par intérim, M^{me} Madeleine Dugas, et le secrétaire général par intérim, M. Rémi Lavoie.

À cette séance sont aussi présents :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
M. Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim
M^{me} Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

15-03-09-214 MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gaston Rioux, s'adresse à l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille le public.

M. Daniel Arseneault souligne l'anniversaire de M. Gaston Rioux.

M. Gaston Rioux souligne la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, et remercie M^{me} Lise Beaulieu, présidente de l'Association de la déficience intellectuelle de la région de Rimouski (ADIRR), pour son engagement.

M. Gaston Rioux revient sur l'expérience vécue « Tous sont différents ». Il souligne qu'une société forte, en santé et éduquée est le fruit de convergences.

15-03-09-215 PÉRIODE DE QUESTION ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucun élève n'est présent à la séance extraordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

15-03-09-216 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Gaston Rioux, invite les 65 personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions du public sont les suivants :

- Questionnement sur la possible mise en place d'un service de traiteur à l'école Élisabeth-Turgeon et souhait de la prise en compte de la hausse de clientèle;
 - M. Alain Henry.
- Questionnements relatifs au transport du midi, à ses coûts, aux besoins des élèves et des parents et formulation de demandes en faveur du maintien du service selon un principe d'autofinancement. Il est également question des modalités de communication entre les différentes instances (commission scolaire, conseil d'établissement, comité de parents);

| | |
|--|------------------------------------|
| M ^{me} Valéry Marquis; | M ^{me} Cynthia Charrette; |
| M ^{me} Marie-Claude Labrie; | M. Martin Plourde; |
| M. Marco Ross; | M ^{me} Suzie Jalbert; |
| M ^{me} Nancy Lepage; | M ^{me} Myriam Desjardins; |
| M ^{me} Émilie Roussel; | M ^{me} Lise Caron; |
| M. Alain Henry; | M. Ghislain Lebrun; |
| M ^{me} Mélanie Boudreau; | M. Simon Plourde; |
| M. Pascal D'Astous; | M. Michel Michaud; |
| M. Rodrigue St-Pierre; | M ^{me} Annie Rioux; |
| M. Michel Lessard; | M ^{me} Marjolaine Proulx; |
| M. Stéphane Forest; | M ^{me} Maude Côté; |
| M ^{me} Charrette; | M. René Cloutier; |
| M ^{me} Amélie Poirier Gauthier; | M ^{me} Geneviève Riverin. |

Les interventions du public sont entendues et M. Gaston Rioux assure les citoyens présents que le travail d'analyse est en cours et qu'aucune décision n'a encore été prise.

15-03-09-217 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M^{me} Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA présente un résumé de la rencontre du comité EHDAA du 28 février dernier. Elle indique qu'un travail de modification des règles de régie interne est en cours. Elle présente également quelques changements étudiés.

15-03-09-218 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions et correspondances des élèves;
4. Période de questions réservée au public;
5. Période réservée aux commissaires parents;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Décision;
 - 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 janvier 2015;
 - Approbation;
 - Suivis;

- 7.2 Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 janvier 2015 tenu le 9 février 2015;
 - Approbation;
 - Suivis;
 - 7.3 Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire – Pour adoption (Jean Papillon);
 - 7.4 Calendrier scolaire secteur des jeunes 2015-2016 – Pour adoption (Jean Papillon);
 - 7.5 Calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle 2015-2016 – Pour adoption (Jean Papillon);
 - 7.6 Critères de sélection des projets AMT pour 2015-2016 – Adoption (Carl Ruest);
 - 7.7 Réfection de la fenestration de l'école Paul-Hubert – du Grand-Défi – Octroi de contrat (Carl Ruest);
 - 7.8 Campagne de financement à l'école du Rocher-D'Auteuil – Autorisation (Carl Ruest);
 - 7.9 Campagne de financement à l'école des Sources – Autorisation (Carl Ruest);
 - 7.10 Choix d'un vérificateur externe (Marc Girard); 5 minutes
 - 7.11 Choix d'un consultant informatique (Christine Marquis);
 - 7.12 Renouvellement de l'adhésion au regroupement d'achats pour les assurances générales de la Commission scolaire – Autorisation (Rémi Lavoie);
 - 7.13 Analyse du maintien ou de la fermeture de l'école du Portage – de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-D'Arc – Formation du comité d'analyse (Rémi Lavoie);
 - 7.14 Analyse du maintien ou de la fermeture de l'école des Cheminots – du Sommet à Padoue – Formation du comité d'analyse (Rémi Lavoie);
 - 7.15 Contrat relatif aux activités de francisation pour immigrants adultes non francophones – Autorisation de signature (Madeleine Dugas);
 - 7.16 Condoléances (Rémi Lavoie);
- 8. Information
 - 8.1 Rapport de la directrice générale par intérim;
 - 8.2 Rapport du président;
 - 9. Questions nouvelles;
 - 10. Seconde période de questions réservée au public;
 - 11. Levée de la séance.

15-03-09-219 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 – APPROBATION ET SUIVIS

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de dispenser le secrétaire général par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2015 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

15-03-09-220 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015 TENU LE 9 FÉVRIER 2015 – APPROBATION ET SUIVIS

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu de dispenser le secrétaire général par intérim de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 26 janvier 2015, tenu le 9 février 2015 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

Lors de ceux-ci, M. Gaston Rioux mentionne avoir reçu une lettre de M^{me} Josée Bouchard et en fait lecture. La Commission scolaire des Phares est remerciée et reçoit les félicitations de la Fédération des commissions scolaires du Québec suite au dépôt de son rapport annuel 2013-2014.

15-03-09-221 RÈGLES DE PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis et le Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant les règles de passage des élèves;

ATTENDU que des avis ont été reçus des instances ci-dessus décrites;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été faite en comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois et résolu d'adopter le document *Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire – année scolaire 2015-2016*, codifié sous le numéro E153-3.

15-03-09-222 CALENDRIER SCOLAIRE SECTEUR DES JEUNES 2015-2016 – POUR ADOPTION

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4-02 de la convention collective locale du secteur des jeunes;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares;

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois et résolu d'adopter le document *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes* pour l'année scolaire 2015-2016, codifié sous le numéro E105;

Il est également proposé par M^{me} Karène Langlois et résolu d'adopter le document *Onze (11) jours de congé communs* à tous les élèves du préscolaire pour l'année 2015-2016 codifié sous le numéro E105-A.

15-03-09-223 CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2015-2016 – POUR ADOPTION

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares;

Il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu d'adopter les documents *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes*, pour l'année scolaire 2015-2016, codifié sous le numéro E205-A et *Calendrier scolaire de la formation professionnelle*, pour l'année scolaire 2015-2016, codifié sous le numéro E205-B.

15-03-09-224 CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS AMT POUR 2015-2016 - ADOPTION

ATTENDU les critères d'évaluation des besoins d'amélioration de modification et de transformation des bâtiments dans le cadre du budget d'investissement présenté pour l'année 2015-2016;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter les critères de sélection définis dans le document *Projets d'amélioration, de modification et de transformation des bâtiments – Critères de sélection des priorités pour l'année 2015-2016*, tel que présenté par le directeur des Services des ressources matérielles.

15-03-09-225 RÉFECTION DE LA FENESTRATION DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT-DU GRAND DÉFI – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de réfection de la fenestration de l'école Paul-Hubert-du Grand Défi;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet, la firme *Architectes Goulet et Lebel inc.*;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'octroyer le contrat de réfection de la fenestration de l'école Paul-Hubert-du Grand Défi à la firme *Construction Stéphane Gagnon 2000 inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 219 450 \$ taxes en sus.

15-03-09-226 CAMPAGNE DE FINANCEMENT À L'ÉCOLE DU ROCHER-D'AUTEUIL - AUTORISATION

ATTENDU l'organisation d'une campagne de financement à l'école du Rocher-D'Auteuil pour permettre la tenue d'activités profitant aux élèves de cette école;

ATTENDU que les organisateurs de cette campagne ont ciblé la vente de produits particuliers dans l'espoir d'augmenter l'attrait et de mousser les ventes;

ATTENDU qu'un fournisseur précis a été choisi pour la qualité de ses produits et sa collaboration qui simplifie le processus d'acquisition;

ATTENDU que dans ces circonstances, le respect des processus d'acquisitions prévus à la *Politique sur l'acquisition des biens et services* ne servirait pas l'intérêt de l'école;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique sur l'acquisition des biens et services*;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser la direction de l'école du Rocher-D'Auteuil à procéder à une négociation de gré à gré avec le fournisseur qu'elle a identifié, dans le but d'acquérir les produits précisés dans sa demande, uniquement pour les fins de sa campagne de financement 2014-2015.

15-03-09-227 CAMPAGNE DE FINANCEMENT À L'ÉCOLE DES SOURCES - AUTORISATION

ATTENDU l'organisation d'une campagne de financement à l'école des Sources pour permettre la tenue d'activités profitant aux élèves de cette école;

ATTENDU que les organisateurs de cette campagne ont ciblé la vente de produits particuliers dans l'espoir d'augmenter l'attrait et de mousser les ventes;

ATTENDU qu'un fournisseur précis a été choisi pour la qualité de ses produits et sa collaboration qui simplifie le processus d'acquisition;

ATTENDU que dans ces circonstances, le respect des processus d'acquisitions prévus à la *Politique sur l'acquisition des biens et services* ne servirait pas l'intérêt de l'école;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique sur l'acquisition des biens et services*;

Il est proposé par M^{me} Mylène Thibault et résolu d'autoriser la direction de l'école des Sources à procéder à une négociation de gré à gré avec le fournisseur qu'elle a identifié, dans le but d'acquérir les produits précisés dans sa demande, uniquement pour les fins de sa campagne de financement 2014-2015.

15-03-09-228 CHOIX D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la désignation annuelle d'une vérificatrice ou d'un vérificateur externe;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré effectué auprès de la firme Malette qui a une place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'étude de la proposition faite en comité plénier le 9 mars 2015;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu de retenir les services de la firme *Malette* pour le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2014-2015 et 2015-2016.

15-03-09-229 CHOIX D'UN CONSULTANT INFORMATIQUE

ATTENDU le changement des bornes sans fil des établissements de la Commission scolaire des Phares qui ne répondent plus aux besoins des usagers;

ATTENDU le besoin de mandater une firme spécialisée afin de configurer les équipements du réseau suite à ces changements;

ATTENDU la présentation faite en comité plénier le 9 mars 2015;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité du processus, le fournisseur SATORI connaît les équipements de la Commission scolaire ainsi que les besoins du milieu scolaire;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique d'acquisition des biens et services*;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser la Commission scolaire des Phares à octroyer un contrat à la firme SATORI pour la reconfiguration de ses équipements du réseau suite aux changements des bornes sans fil de ses établissements et à une négociation gré à gré ne dépassant pas 15 000 \$.

15-03-09-230 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – AUTORISATION

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2015-2016, selon les avis reçus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de *GT&A gestion de risque inc.*;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2015-2016.

De mandater la firme *GT&A gestion de risque inc.* pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme *AON, courtiers en assurances* en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

De mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

De s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme *GT&A gestion de risque inc.*, le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Madeleine Dugas, à signer tout document découlant de la présente résolution.

15-03-09-231 ANALYSE DU MAINTIEN OU DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS-DU SOMMET À PADOUE – FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*, qui prévoit notamment que la Commission scolaire entreprend l'analyse pour le maintien ou la fermeture d'un établissement d'enseignement lorsque le nombre d'élèves est inférieur à vingt (20);

ATTENDU la prévision de clientèle pour 2015-2016;

ATTENDU la résolution n° 13-11-18-87 qui modifie le lieu de dispensation d'enseignement des cycles du primaire pour 2014-2015 de l'école des Cheminots afin que tous les services d'enseignement des cycles du primaire de l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue soient offerts à l'école des Cheminots-des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis;

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois et résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue, composé des personnes suivantes, conformément à l'article 7.1 de la *Politique de maintien ou de fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés* :

- La direction de l'établissement concerné;
- Deux parents membres du conseil d'établissement de l'établissement concerné;
- La direction générale;
- La direction des Services des ressources matérielles;
- La direction des Services éducatifs;
- La direction des Services des ressources financières;
- La direction des Services des ressources humaines;
- Un commissaire représentant le quartier scolaire visé;
- Un autre commissaire nommé par le conseil des commissaires;
- Un membre de la communauté nommé par la Municipalité;
- Un enseignant choisi par la Commission scolaire après consultation du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis.

Il est également résolu de nommer les commissaires suivants pour siéger sur le comité d'analyse :

- M^{me} Marie-Claude Hamel, commissaire de la circonscription n° 9;
- M. Gaston Rioux;
- M. Daniel Arseneault, substitut.

15-03-09-232 ANALYSE DU MAINTIEN OU DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE L'ARC-EN-CIEL À SAINTE-JEANNE D'ARC – FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*, qui prévoit notamment que la Commission scolaire entreprend l'analyse pour le maintien ou la fermeture d'un établissement d'enseignement lorsque le nombre d'élèves est inférieur à vingt (20);

ATTENDU la prévision de clientèle pour 2015-2016;

ATTENDU la résolution n° 13-10-28-75 qui prévoit qu'un comité d'analyse doit être reformé pour poursuivre l'analyse;

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois et résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-

D'Arc, composé des personnes suivantes, conformément à l'article 7.1 de la *Politique de maintien ou de fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés* :

- La direction de l'établissement concerné;
- Deux parents membres du conseil d'établissement de l'établissement concerné;
- La direction générale;
- La direction des Services des ressources matérielles;
- La direction des Services éducatifs;
- La direction des Services des ressources financières;
- La direction des Services des ressources humaines;
- Un commissaire représentant le quartier scolaire visé;
- Un autre commissaire nommé par le conseil des commissaires;
- Un membre de la communauté nommé par la Municipalité;
- Un enseignant choisi par la Commission scolaire après consultation du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis.

Il est également résolu de nommer les commissaires suivants pour siéger sur le comité d'analyse :

- M^{me} Lise Lévesque, commissaire de la circonscription n° 8;
- M. Gaston Rioux;
- M^{me} Marie-Claude Hamel, substitut.

15-03-09-233 CONTRAT RELATIF AUX ACTIVITÉS DE FRANCISATION POUR IMMIGRANTS ADULTES NON FRANCOPHONES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le contrat de service reçu du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

ATTENDU l'article 214 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'autoriser le président et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Phares le contrat de service relatif aux activités de francisation pour immigrants adultes non francophones.

15-03-09-234 MESURE D'OPTIMISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT – ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON - AUTORISATION

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité du processus, la société Raymond, Chabot, Grant, Thornton ayant déjà effectué la démarche de revue organisationnelle depuis janvier 2014;

ATTENDU la demande d'allocation faite dans le cadre de l'ajustement non récurrent visant des mesures d'optimisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique d'acquisition des biens et services*;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré effectué auprès de la société Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

ATTENDU la présentation faite en comité plénier le 9 mars 2015;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'autoriser la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Commission

scolaire des Phares l'offre de service relative aux activités d'accompagnement à la démarche de retour à l'équilibre budgétaire.

15-03-09-235 ACQUISITION D'UN TOUR À MÉTAL POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-JOLI-MITIS - AUTORISATION

ATTENDU que le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis désire procéder au remplacement d'un tour à métal pour son département de métallurgie;

ATTENDU que des propositions ont été demandées à différents fournisseurs pour ce type d'équipement;

ATTENDU les propositions reçues et l'analyse faite pour le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis;

ATTENDU que l'équipement préconisé par le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis n'est pas celui qui faisait partie de la meilleure offre;

ATTENDU l'article 13.3 de la Politique sur l'acquisition des biens et services;

ATTENDU l'analyse de ce dossier réalisée en comité plénier;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu d'autoriser la direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis à procéder à l'achat d'un tour à métal de marque MAKO, modèle LD-13-40E auprès de la firme *Outillage Industriel Québec ltée*, pour la somme de 11 545 \$, taxes en sus.

15-03-09-236 CONDOLÉANCES

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de transmettre les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares à la famille de Sabrina Rouleau, élève de l'école Paul-Hubert, à la suite de son décès.

15-03-09-237 INFORMATION

Les points suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport de la directrice générale par intérim;
- b) Rapport du président.

La directrice générale par intérim et le président présentent leur rapport et y ajoutent quelques informations relatives aux représentations effectuées, notamment une rencontre avec les préfets des MRC Rimouski-Neigette et de La Mitis. Ils précisent avoir assisté au déjeuner de l'ADIRR et y soulignent la présence de deux commissaires.

15-03-09-238 QUESTIONS NOUVELLES

Aucune nouvelle question n'est soumise.

15-03-09-239 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Au terme de la rencontre, le président, M. Gaston Rioux, invite à nouveau les personnes présentes à formuler, si désiré, de nouvelles questions.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants :

- Questionnements à propos des séances du comité de parents et sur les moments de rencontres des conseils

d'établissement. Sont également abordées les questions du transport du midi et de l'éventuel service de traiteur à l'école Élisabeth-Turgeon.

- M. Alain Henry
- Questionnements à propos du transport du midi et expression de la volonté d'être écouté.
 - M. Pascal D'Astous

15-03-09-240 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 07, il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

